

RÈGLEMENT COMPLET

Préliminaire

L'inscription à la manifestation « *Les Foulées Thermales 2022* » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

Le règlement général des courses hors-stade est disponible sur <http://www.athle.com>, le règlement complet de l'épreuve et toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.logicourse.fr

1. Lieu, date et nature de la compétition

La 8ème édition de la manifestation « *Les Foulées Thermales* » est organisée le Dimanche 24 juillet 2022. Le village « Départ / Arrivée » des courses se situe dans le pré au pied du château de Montrond-les-Bains.

Un parcours (non mesuré officiellement) de 9 km est tracé en une boucle pour la course de 9 km et en 2 boucles pour le parcours de 18 km. Les animations pédestres enfants (de 7 à moins de 12 ans) s'effectuent sur 0,750 km et 1,5 km selon l'âge des enfants.

Le départ des courses ou animations s'effectue comme suit :

- Course « Foulée 18 km » (départ groupé) : **8 h 30**
- Course « Foulée 9 km » (départ groupé): **10 h 30**.
- Animations « Foulée Enfants » à partir de **9 h 15** pour les 10 et 11 ans et à partir de **10 h** pour les 7 à 9 ans. (Parcours tracées autour du château en site propre).

Les animations «Foulées Enfants » sont non chronométrées et non classées; elles sont encadrées par des adultes.

Les coureurs doivent impérativement respecter les parcours balisés.

Les courses « Foulées 18 km et 9 km» sont gérées par chronométrage électronique à l'aide de puce.

Chaque coureur des courses « Foulées 18 et 9 km » doit porter son dossard, de manière visible, sur le devant du maillot, du départ jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée.

Un coureur sans dossard ne sera pas pris en charge par l'organisateur en cas d'accident ou de défaillance. Il n'apparaîtra pas dans les classements et ne se verra pas attribué de lots ou récompenses. Les organisateurs, sont seuls juges pour trancher les éventuels litiges constatés.

En cas d'abandon, le coureur concerné aura l'obligation de signaler son abandon aux organisateurs soit via un jalonneur sur le parcours ou soit directement au responsable de la manifestation sur la zone d'arrivée.

2. Organisateur

Office des Sports et des Loisirs

291 avenue de la route bleue, 42210 Montrond-les-bains

3. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge *

Sont autorisés à participer à la course de 18 km les compétiteurs des catégories Juniors, Espoirs, Seniors et Masters

Sont autorisés à participer à la course de 9 km les compétiteurs des catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters.

* Cadets : né(e)s en 2005 et 2006

* Juniors : né(e)s en 2003 et 2004

* Espoirs : né(e)s de 2000 à 2002

* Seniors : né(e)s de 1988 à 1999

* Masters : né(e)s en 1987 et avant

Les animations pédestres* non classées, non chronométrées) sont ouvertes aux enfants comme suit :

- 1 boucle de 0,750 km pour les enfants de 7 à 9 ans révolus

- 2 boucles de 0,750 km pour les enfants de 10 à 11 ans révolus

* (animations limitées à 50 participants)

- Challenge Famille : - être au minimum 2 adultes et au moins un enfant d'une même famille engagés en individuel dans au moins 1 course ou animation.

- Challenge « Meilleure association OSL » (challenge interne OSL Montrond)

b) Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**

Ces documents seront fournis de préférence lors de l'inscription sur le site www.logicourse.fr ou au plus tard lors du retrait du dossard.

c) Inscription

Les inscriptions « Foulées 9 et 18 km » doivent s'effectuer exclusivement:

- **En ligne sur le site internet « www.logicourse.fr » (paiement en ligne sécurisé)**

Clôture des inscriptions le vendredi 22 juillet 2022 à minuit

(Pas d'inscription par téléphone, pas d'inscription le jour de la course)

Les inscriptions aux « Animations pédestres Enfants » sont à réaliser :

- par mail à osl.alternant@gmail.com
- par téléphone au 04 77 02 12 07 au plus tard le **vendredi 22 juillet 20 h.**

L'inscription au « Challenge Famille » s'effectuera le dimanche matin sur site.

Le droit d'inscription est de :

- 10 € pour la course 9 km
- 19 € pour le 18 km
- ½ tarif pour les adhérents des associations de l'OSL Montrond (préciser le nom de l'association à l'inscription).
- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans adhérents des associations de l'OSL Montrond.
- 2 euros pour les enfants non adhérents OSL participant aux animations pédestres
- Gratuit pour l'inscription au « Challenge Famille »

d) Clôture des inscriptions :

La clôture des inscriptions pour les courses 9 et 18 km est fixée au **Vendredi 22 juillet à minuit.**

Attention limite des engagements à 500 participants. Aucune inscription le jour de la course.

Le règlement pour les animations pédestres enfants s'effectuera au retrait des dossards .

e) Mineurs :

Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Pas besoin de certificat médical ou de licence pour les enfants participants aux « Animations Enfants ».

f) Dossards :

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

g) Rétractation :

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation.

h) Annulation de la manifestation :

En cas de force majeure, d'évènements climatiques, de toutes circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Pour des raisons d'organisation, l'organisateur se réserve le droit de limiter les inscriptions à 500 participants cumulés pour les courses ou animations.

i) Charte du coureur – Engagement POST COVID-19

Le participant déclare avoir pris connaissance des prescriptions et recommandations imposés dans la « Charte du coureur –Engagement Post Covid 19 » voir Charte en Annexe 1 du présent règlement.

4. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5. Retrait des dossards

Les dossards pourront être retirés **à l'avance** à partir du mercredi 20 juillet à l'Office des Sports de Montrond-les-Bains.

Ou le dimanche matin :

- à partir de 7 h jusqu'à 8 h 15 pour la Foulées 18 km

-à partir de 9 h jusqu'à 10 h 15 pour la Foulées 9 km

Pour retirer son dossard (pour les courses chronométrées), le coureur doit être, inscrit sur le site «www.logicourse.fr », avoir réglé son inscription, et fourni une copie de sa licence ou d'un certificat médical valide.

Un coureur ne fournissant pas les documents demandés ne pourra pas retirer son dossard et se verra refuser de participer à la course par les organisateurs.

6. Assurance « Responsabilité civile »

La responsabilité de l'organisateur pour cette manifestation est couverte par une assurance responsabilité civile.

7. Règles sportives

a) Limites horaires:

Le temps maximum alloué pour la course de 18 km est de 1 h 55 et de 1 h 00 pour le 9 km. Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, mais pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la route.

b) Chronométrage:

Le chronométrage est assuré par puces à intégrer à la chaussure. Il devra être mis en place avant le départ et enlever après le passage de la ligne d'arrivée par le coureur. En cas de non restitution à l'organisateur il sera facturé 10 €.

8. Sécurité et soins

La compétition se déroule en partie sur des chemins et des sentiers. Cependant, sur une partie des parcours en particulier au départ et à l'arrivée ils empruntent des voies en partie fermées à la circulation routière, cependant sur ces voies goudronnées, il appartient aux concurrents d'emprunter le côté droit de la chaussée et d'être vigilant même si l'ensemble des riverains ont été informés au préalable.

Le service médical est assuré sur l'ensemble du parcours par :

- un médecin
- La Croix Rouge sur le site « départ/arrivée et une unité mobile présente à mi-parcours.

La sécurité routière sera assurée sur l'ensemble du parcours par des signaleurs.

Un protocole COVID 19 sera mis en place pour la manifestation en fonction des mesures gouvernementales imposées.

9. Ravitaillements

Un ravitaillement est installé à mi-parcours pour le 9 km et trois pour le 18 km. Des cartons pour collecter les déchets seront mis en place sur ces zones de ravitaillements sur une distance de 100 m après le poste. Aussi, nous vous remercions d'utiliser ces collecteurs et de ne rien jeter dans la nature.

Un ravitaillement supplémentaire individuel (en fonction des mesures Covid imposées) est prévu à l'arrivée et sera distribué à chaque participant en fin de course.

Aucun vestiaire ne sera à disposition des participants sur le site pour la prise en charge des effets personnels.

CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement, je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- > Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
- > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
- > Ne pas cracher au sol
- > Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- > Respecter et laisser les lieux publics propres
- > Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.

10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports